



# MERDRIGNAC EXPRESS



▲ Une signalétique de bienvenue au Val de Landrouët !

## DANS CE NUMÉRO

Vie municipale Vie  
quotidienne 1-4

Vie culturelle 4-5

Cinéma & Actualités  
communautaires 6

Compte-rendu des  
Conseils des  
20/12/2023 et  
24/01/2024 7-13

Etat-civil et Urba-  
nisme 13

Agenda 14

ABC - Atlas de la  
Biodiversité Com-  
munal 15

35 lots à acquérir à  
Merdrignac ! 16

## MÉMO VIE MUNICIPALE

**Prochains  
Conseils Municipaux :**  
Mercredi 27 mars  
Mercredi 24 avril

Merdrignac Express Février-Mars -  
n°215- Tiré à 905 exemplaires - Di-  
recteur de la publication : Eric Ro-  
bin, Maire de Merdrignac  
Rédaction, conception : service  
communication ©crédits photos :  
©Anthony Maudet / Pixabay / Cross :  
Juliette Letren, Erwan Pics

## VŒUX ET PROJETS 2024

Vous êtes venus nombreux assister à la cérémonie des vœux au cours de laquelle nous avons pu vous présenter une rétrospective de l'année passée. 2024 est une année de concrétisation de beaux projets mais aussi pour d'autres projets d'études et de lancement.

Ainsi, en 2023, parmi les principaux sujets : **le lancement des deux hameaux avec une ouverture à la commercialisation de 35 lots viabilisés situés au Hameau de la Héronnière et au Hameau de la Ville Hubeau.**

### 2024, une année pleine de projets

Travaux - Aménagement des rues René Guitten, de la Gare, de Landrouët, de la Fontenelle

Rénovation et extension de la salle des Fêtes

Aménagement du Cœur de Ville

Etudes pour l'installation de panneaux photovoltaïques rue d'Abas (ancienne décharge) et sur la tribune du Complexe Sportif Jean Ville-neuve



## VŒUX 2024 ET REMISE DE MÉDAILLES

La cérémonie des vœux est l'occasion pour les médaillés du travail de recevoir leur récompense. Ainsi, la commune recensait 10 médaillés pour l'année 2023.

Madame Audrey BLIN, Monsieur Guillaume BOTREL, Madame Rozenn BUAN, Madame Gaëlle CHEREL, Madame Patricia LORAND, Madame Christine NOGUES, Madame Murielle QUERARD, Monsieur Jean-Claude DUIGOU, Monsieur Yvon CHEREL, Madame Nicole LEMOY ▶



## CIMETIÈRE - RAPPEL DU RESPECT DES LIEUX DE MÉMOIRE

En raison de plusieurs incivilités qui se sont déroulées dans l'enceinte du cimetière, il est important de rappeler l'article 69 du règlement intérieur, relatif au Respect des lieux de mémoire :

Les personnes qui pénètrent dans le cimetière doivent s'y comporter avec la décence et le respect qu'exige la destination des lieux et n'y commettre aucun désordre.

Entre autres règles, l'accès au cimetière est interdit aux visiteurs accompagnés d'animaux domestiques, même tenus en laisse, à l'exception des chiens-guides.

**Article 75 :** toute infraction au règlement sera constatée fera l'objet d'un procès-verbal de contravention de 1ère classe visée par l'article R610-5 du Code Pénal.



### + INFOS :

Retrouvez l'ensemble du règlement intérieur sur [www.mairie-merdrignac.fr/ma-mairie/mes-demarches/cimetiere-merdrignac/](http://www.mairie-merdrignac.fr/ma-mairie/mes-demarches/cimetiere-merdrignac/)

## DERNIÈRE ANNÉE POUR « LES MAINS DE DEMAIN »...

Si nous devons donner une définition au mot transmission, il s'agirait : Des mains de demain.

23 jeunes de 9 à 13 ans passent leurs mercredis après-midi avec 19 bénévoles âgées eux de 65 à 79 ans.

Une belle histoire de transmission de savoir-faire autour de plusieurs ateliers : *charpente – menuiserie, maçonnerie, couverture, plomberie, électricité, peinture, couture, cuisine, pâtisserie, jardinage, art floral et mécanique.*

**Pour ces bénévoles de la première heure, l'année 2024, sera la dernière...** C'est bien évidemment avec un pincement au cœur que les bénévoles raccrochent leurs outils. André LE RAY et Pierrot LE MAITRE peuvent en témoigner « *il s'agit d'une aventure d'une grande richesse de transmettre aux jeunes le goût de métiers manuels parfois dévalorisés mais aujourd'hui, nous devons aussi nous rendre à l'évidence, nous ne sommes plus assez de bénévoles pour assurer les ateliers et l'encadrement des enfants.* »

Ils ont accompagné des centaines de jeunes et certains y ont d'ailleurs trouvé leur voie professionnelle. Nous allons d'ailleurs partir à leur rencontre...

**Si vous aussi vous souhaitez témoigner d'une belle expérience passée à leurs côtés, contactez-nous aussi 07 88 81 31 04.**



## COUPURES DE COURANT

Enedis a réalisé des travaux sur le réseau d'électricité. Suivez l'évolution et l'heure approximative de rétablissement du courant, **vous sur**

**enedis.fr** en flashant le QR CODE en bas de page.

Vendredi 29 mars de 9h à 12h

**Quartiers ou lieux-dits :**  
rue DU PONT D HYVET

Z A PONT DE L'HYRET  
1, 5 au 11, 15 au 19, 29 au 31, 4 au 20, 24,  
28 au 44, 5B rue DU MANOIR DU  
VIEUX BOURG  
LE CALVAIRE  
3, 4 LIEU DIT LE CALVAIRE

## UNE APPLICATION MOBILE POUR MERDRIGNAC !

Suivez l'actualité de votre commune en installant l'application mobile ILLIWAP



Guide du citoyen  
Suivre l'actualité  
de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Merdrignac

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES!**

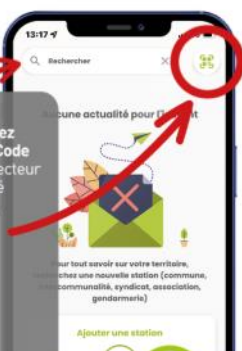
### 01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



### 02 RECHERCHER VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

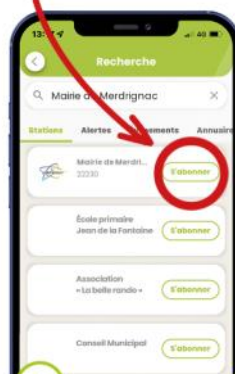
OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



LES AVANTAGES !

### 03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton S'ABONNER pour vous abonner à l'actualité de la commune



GRATUITE Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



### RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



## PERMANENCES EN MAIRIE : HUISSIER DE JUSTICE

« Le 1<sup>er</sup> octobre 2023 entrait en vigueur le décret numéro 2023 — 357 du 11 mai 2023 rétablissant l'article 750 — 1 du Code de procédure civile et restaurant ainsi l'obligation de tentative préalable de règlement amiable des litiges avant toute requête au tribunal. »

Ainsi, pour les différends cités par cet article (différends de moins de 5000 € et conflits de voisinage), la saisine du juge devra nécessairement être précédée d'un recours à des 3 modes de résolution amiable des différends suivants :

- la conciliation de justice
- la médiation civile ou
- la procédure participative.

La conciliation de justice, chargée de trouver une solution amiable à des litiges civils, est conduite par un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

Sur le ressort du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, les 35 conciliateurs tiennent des permanences mensuelles dans plus de 70 communes (dans les mairies, espaces France service, Maisons de la justice et du droit, Points Justice). Des trois modes de résolution amiable des conflits prévus par la loi, l'originalité de la conciliation de justice la définit comme :

- Proche des citoyens puisque le mieux implanté et réparti sur l'ensemble du territoire.

- Accessible pour tous, puisque totalement gratuit pour l'ensemble des parties.
- Sur puisqu' assurée par des « professionnels » (même si bénévoles) choisis et nommés par l'institution judiciaire et formés par l'Ecole nationale de la Magistrature.

- Laisant aux parties la totale maîtrise de l'issue de la démarche, contrairement à un procès.

Le conciliateur peut traiter les types de conflits suivants: relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, entre personnes, litiges et troubles de voisinage.

### + PERMANENCES MAIRIE DE MERDRIGNAC :

#### Conciliatrice de Justice

Mme PERRET sur rendez-vous au 02 96 28 41 11, le 1<sup>er</sup> mardi du mois (sauf Août)

#### Huissier de justice

SCP ACTA 22 – Me Lucas-Audic sur rendez-vous au 02 96 28 04 64, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi matin de chaque mois

## VIE QUOTIDIENNE

### LE PROGRAMME DE L'ESPACE JEUNES DES 11 > 17 ANS

Quentin Le Verger, directeur du Pôle jeunesse de l'AFR - Association Familles Rurales, accueille les jeunes de 11 à 17 ans. Pour les vacances scolaires, c'est tout un programme d'animations qui est proposé, dont un stage cinéma du lundi 4 au vendredi 8 mars.

- ▶ Le Pôle jeunesse est accessible aux 11 > 17 ans.
- ▶ Inscriptions et renseignements au **07 64 45 23 29**
- ▶ Ouverture de la structure du lundi au vendredi de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 18h pendant les vacances scolaires.

*Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au dernier moment, veuillez en informer le Pôle jeunesse.*

*En cas de désinscription, veuillez en informer l'encadrant. Dans le cas contraire, l'accès aux animations sera refusé.*

#### JEUDI 29 FÉVRIER

**MATIN**  
**DOOBLE**  
9h00-12h30 • 14 places

**APRÈS-MIDI**  
**TOURNOI DE FUTSAL**  
13h30-18h • 14 places

#### VENDEDI 1 MARS

**MATIN**  
**ATELIER BIJOUX**  
9h00-12h30 • 14 places

**APRÈS-MIDI**  
**SORTIE INDOOR GAMES**  
13h30-18h • 8 places

L'ensemble des animations qui ont lieu pendant les vacances scolaires se déroule à la Maison de la Jeunesse à Merdrignac.

### SEMAINE 2

#### LUNDI 4 MARS

**MATIN**  
**STAGE CINÉMA**  
9h00-12h30 • 10 places

**APRÈS-MIDI**  
**STAGE CINÉMA**  
13h30-18h • 10 places

#### MARDI 5 MARS

**MATIN**  
**STAGE CINÉMA**  
9h00-12h30 • 10 places

**APRÈS-MIDI**  
**STAGE CINÉMA**  
13h30-18h • 10 places

#### MERCREDI 6 MARS

**MATIN**  
**STAGE CINÉMA**  
9h00-12h30 • 10 places

**APRÈS-MIDI**  
**STAGE CINÉMA**  
13h30-18h • 10 places

#### JEUDI 7 MARS

**MATIN**  
**STAGE CINÉMA**  
9h00-12h30 • 10 places

**APRÈS-MIDI**  
**STAGE CINÉMA**  
13h30-18h • 10 places

#### VENDEDI 8 MARS

**MATIN**  
**STAGE CINÉMA**  
9h00-12h30 • 10 places

**APRÈS-MIDI**  
**STAGE CINÉMA**  
13h30-18h • 10 places

Le stage cinéma est gratuit et à lieu sur 5 jours, la présence du jeune est donc demandé pour les 5 jours de stage. Le repas du midi est compris dans le stage et est pris en charge par l'AFR Merdrignac.

## RETOUR EN IMAGES



▲ Le Cross Régional de Bretagne accueilli au Val de Landrouët et organisé par L'Athlétisme Sud 22 - Crédits photos : Juliette LETREN et Erwan PICS



◀ Panneau d'entrée et sortie de ville, route de Saint-Vran



Réception des panneaux promotionnels des hameaux de Merdrignac—Ici à la Héronnière ▶

## PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE

### MARS-AVRIL

**EXPOSITION** Photographie et poésies avec Ar Mikael pour le Printemps des Poètes - Du 1er au 27 mars

**Vendredi 2 mars à 18h** : Vernissage

**Mercredi 6 mars** - Bookworms - 10h30 > 12h30

**Mercredi 6 mars** - Bébés Lecteurs - 10h > 11h

**Mardi 12 mars à 15h** - Y a pas d'âge pour déclamer de la poésie

**Du 13 mars au 4 avril** - Exposition Lux In Tenebris\* ▶▶

**Mercredi 13 mars** - Atelier origami - 14h30 > 16h30

**Mercredi 20 mars** - Tricote Papote - 14h30 > 16h30

**Vendredi 22 mars** - Clame ton poème - 19h



▲ Envie de clamer ? Renseignez-vous auprès de la médiathèque !

### \*EXPOSITION LUX IN TENEBRIS DU 13 MARS AU 4 AVRIL



**Vivez une expérience immersive et plongez en l'an 1388, dans un thriller médiéval dont vous êtes les héros.**

Muni d'un casque audio et d'une tablette, vous avez une heure pour partir à la recherche d'indices et confondre le meurtrier...

**Public : à partir de 13 ans**

**Durée : Prévoir 1h15**

**Enquête à réaliser en duo**

+ D'INFOS auprès de la médiathèque  
A voir aux horaires d'ouverture

### RETOUR EN IMAGES JANVIER/FÉVRIER :

#### LES NUITS DE LA LECTURE ▶



▲ En janvier, l'équipe de bénévoles était réunie autour d'une galette des rois. En février, Andie exposait ses superbes masques vénitiens !

**+ D'INFOS & INSCRIPTIONS MÉDIATHÈQUE :**  
02 96 28 42 28 | [mediatheque@mairie-merdrignac.fr](mailto:mediatheque@mairie-merdrignac.fr) | [www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac](http://www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac) | RS @mediathequemerdrignac

## CINÉMA « LE STUDIO » : PROGRAMME

**LE DERNIER JAGUAR**  
Dimanche 3 mars 16h30

**LA FERME DES BERTRAND**  
Vendredi 1 mars 20h30  
Lundi 4 mars 20h30

**COCORICO**  
Samedi 2 mars 20h30  
Mardi 05 mars 20h30

**MADAME WEB**  
Mercredi 6 mars 16h30  
Mardi 12 mars 20h30

**BOB MARLEY : ONE LOVE**  
Vendredi 8 mars 20h30  
Lundi 11 mars 20h30

**MAISON DE RETRAITE 2**  
Samedi 9 mars à 20h30  
Dimanche 10 mars 16h30

**CHIEN ET CHAT**  
Mercredi 13 mars 16h30  
Dimanche 17 mars 16h30

**LES CHEVRES**  
Vendredi 15 mars 20h30  
Mardi 19 mars 20h30

**UNE VIE**  
Samedi 16 mars 20h30  
Lundi 18 mars 20h30

**DUNE 2**  
Mercredi 20 mars 16h30  
Samedi 23 mars 20h30

**TOMBES DU CAMION**  
Vendredi 22 mars 20h30  
Lundi 25 mars 20h30

**MADAME DE SEVIGNE**  
Dimanche 24 mars 16h30

**LE ROYAUME DE KENSUKE**  
Mercredi 27 mars 16h30

**14 JOURS POUR ALLER MIEUX**  
Vendredi 29 mars 20h30  
Dimanche 31 mars 16h30  
Mardi 02 avril 20h30

**BOLERO**  
Samedi 30 mars 20h30  
Lundi 01 avril 20h30

+ D'INFOS : 02 96 67 49 83 |  
cinemalestudio2@wanadoo.fr | www.facebook.com/  
CinemalestudioMerdrignac

## ATELIERS NUMÉRIQUES

En attendant le programme du 1er semestre 2024, retrouvez les informations pratiques du service :

**MÉDIATION NUMÉRIQUE (Sur inscription) :**

Le lundi matin à Merdrignac

Ateliers thématiques sur inscription les lundis matins à Merdrignac de 9h à 10h30

- ▶ **Lundi 11/03** : Sécuriser et nettoyer son PC
- ▶ **Lundi 18/03** : Les outils qui simplifient la vie
- ▶ **Lundi 25/03** : Les outils pour les démarches administratives

## PETITE ENFANCE 0-3 ANS ET FAMILLES

Le service Petite enfance du CIAS de Loudéac communauté propose des espaces et des ateliers pour les parents et leurs enfants de 0 à 3 ans :

▶ **Espace Parents-Enfants**

Au Pôle Médico-social, rue de Brocéliande à Merdrignac—de 10h30 à 11h30 (selon programme)

▶ **Bébés Lecteurs (à la médiathèque de Merdrignac)**

Mercredi 6 mars de 10h à 11h

Mercredi 3 avril de 10h à 11h

## LUDOTHÈQUE « AU FIL DU JEU »

Jeu sur place et prêt de jeux au Pôle médico-social de Merdrignac.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 16 h 30 - 18 h (vacances scolaires : 15 h - 18 h)

Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 16 h 30 - 18 h 30 (vacances scolaires : 15 h 30 - 18 h 30)

Samedi : 10 h - 12 h

## Démarches en ligne et Accès libres - 10h30 > 12h

- Découverte de sites institutionnels
- Effectuer une démarche

## + D'INFOS ET INSCRIPTIONS :

07 64 38 94 63 | n.besnard@loudeac-communaute.bzh | www.bretagnecentre.bzh/vivre/numerique/espaces-numeriques

A Merdrignac, les ateliers se déroulent à la médiathèque municipale, rue du Champ des Vignes.

## +INFOS ET INSCRIPTIONS :

### Relais Petite Enfance

CIAS - Loudéac communauté - 4/6 bd de la gare - 22600 LOUDÉAC

02 96 66 60 50 | 06 17 36 68 89 | rpe@loudeac-communaute.bzh | www.bretagnecentre.bzh

## + D'INFOS LUDOTHÈQUE :

Salle de réunion du Pôle Médico-Social, 5 rue de Brocéliande à MERDRIGNAC

02 96 66 40 17 | 07 64 38 94 65 |

ludotheque@loudeac-communaute.bzh@ludoaufildujeu | www.bretagnecentre.bzh

**Séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2023.**

\* *CM pour Conseil Municipal dans le texte*

## AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric ROBIN

### 1. Motion de soutien au Groupe Hospitalier Centre Bretagne

Sur proposition de Mme la Maire de Pontivy et du Maire de Loudéac, la motion suivante est proposée en soutien du Groupe Hospitalier Centre Bretagne, motion validée par Mme BRISION – Directrice du GHCB.

Considérant l'application depuis le 3 avril 2023 de la loi RIST plafonnant l'intérim médical, qui obère gravement le bon fonctionnement des services hospitaliers, les praticiens intérimaires représentant 40% des effectifs sur Kério et jusqu'à 70% aux urgences avant la réforme ;

Considérant la mise en place d'une régulation des Urgences depuis mai 2023 et le déclenchement du plan blanc le 8 novembre 2023 en raison de l'activité très soutenue des urgences et de fortes tensions sur les ressources humaines médicales ;

Considérant la démission de médecins titulaires qui dénoncent unanimement le manque d'effectifs médicaux et la dégradation de leurs conditions de travail en lien direct avec l'application de la loi RIST ;

Considérant l'absence d'incitations financières pour les médecins et personnels paramédicaux volontaires qui continuent à faire fonctionner les services hospitaliers du GHCB ;

Considérant les difficultés opposées aux médecins militaires pour exercer en hôpital public par voie contractuelle ;

Considérant le gel ou la diminution de lits constatée au sein des services hospitaliers ;

Considérant la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne, qui implique l'autonomie du territoire de Santé N°8 ;

Considérant l'égalité devant les soins dont doit pouvoir jouir tout Français, y compris lorsque l'on habite le Centre Bretagne ;

Les élus du CM de Merdrignac demandent à l'Etat :

-une analyse approfondie, sur le territoire national et déclinée sur tous les territoires de santé français, des coûts de l'intérim médical et des contrats de remplacement médical de courte et longue durée avant et après la mise en application de la loi RIST,

-l'obtention d'un régime dérogatoire pour permettre le fonctionnement de l'établissement et le maintien de tous les services du GHCB,

-l'octroi d'incitations financières pour les médecins et personnels volontaires,

-le libre exercice sous contrat des médecins militaires en hôpital public.

M. ROBIN déplore les conditions de soins dans les hôpitaux et le manque de moyens notamment humains. L'Hôpital de Pontivy est parfois contraint de fermer son service d'urgence par manque de médecins. Le système sanitaire souffre de manière inquiétante. C'est le cas du<sup>2</sup> secteur N°8 dont la commune de Merdrignac fait partie. La pénurie de personnels soignants impacte la capacité à soigner et également la prévention en matière de santé.

M. DAUNAY fait remarquer les impacts de la Loi RIST en limitant la rémunération des médecins. Il se prononce favorablement à l'adoption de la motion.

Le CM adopte le texte de motion ci-dessus et charge le Maire :

- de l'adresser à M. le Préfet des Côtes d'Armor – Stéphane

ROUVE ;

- de l'adresser à M. le Préfet du Morbihan – Pascal BOLOT ;

- de l'adresser à Mme la Sous-Préfète de Pontivy – Claire LIETARD

- de l'adresser à M. le Député – Marc LE FUR ;

- de l'adresser à Mme la Députée – Nicole LE PEIH ;

- de l'adresser aux Sénateurs des Côtes d'Armor ;

- de l'adresser aux Sénateurs du Morbihan ;

- de l'adresser à M. le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor - Christian COAIL ;

- de l'adresser à M. le Président du Conseil Départemental du Morbihan - David LAPPARTIENT ;

- de l'adresser à Mme la Directrice Générale de l'ARS Bretagne – Elise NOGUERA.

### 2. Hameaux de la Héronnière et Ville Hubeau: présentation des actions de communication

M Robin présente les visuels graphiques pour la promotion des hameaux, conçus par l'entreprise JEZEQUEL et qui seront déclinés sur différents supports :

- **panneaux d'entrée de ville** : ils seront implantés route de Saint Vran et en bordure de la RN 164

- **panneaux des hameaux** : ils seront implantés au sein des deux hameaux avec un plan de situation.

- **encarts pour la presse** : possibilité d'achat d'encarts auprès des médias locaux. L'encart occupera également la dernière page du Merdrignac Express.

Le devis a été signé pour un montant de 8 273 € et les crédits ont été inscrits par décision modificative le 13/9/2023. Cette charge sera affectée pour moitié sur chaque budget annexe. A noter qu'il restera à engager la publication auprès de la presse.

Mme Sandrine CHASLES fait remarquer qu'en première lecture le visuel donne à penser qu'il s'agit d'une promotion de la commune en général avant la promotion de terrains à bâtir. M. ROBIN précise que le visuel a bien pour objectif la promotion des terrains à vendre en y incluant les atouts de la commune. Ce sujet a été travaillé avec des professionnels de la communication. Il remercie Allison BADOUARD pour son implication sur cette action de communication, ainsi que Carole YSOPE et Charlène HUBY, agents communaux.

Installation des panneaux prévue pour janvier 2024 par les Services techniques.

### 3. Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes : missions complémentaires pour la définition du projet - délégation au Maire pour choisir les prestataires

Dans le cadre de ce projet, M le maire précise qu'il est nécessaire de réaliser les missions suivantes :

- consultation contrôleur technique pour les missions suivantes :

- Mission L, relative à la solidité des voiries et réseaux divers privés, fondations, ossatures, ouvrages assurant le clos et le couvert ainsi que pour les bâtiments des éléments d'équipement indissociables, ceux qui ne peuvent être retirés sans mettre en cause l'intégrité des ouvrages

- Mission LP, intègre la mission « L » ; en outre elle s'étend à la solidité relative aux éléments d'équipement dissociables, ceux qui peuvent être retirés sans porter atteinte aux ouvrages ci-dessus (les cloisons, par exemple).

- Mission LE, vise la solidité des constructions existantes et concerne les opérations de rénovation, réhabilitation ou transformation. Après l'examen de l'état apparent ou l'analyse d'un diagnostic fourni, le contrôleur vérifie que les travaux ne compromettent pas la

solidité des parties anciennes.

- Mission PS, relative la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.

- Mission SEI, relatives à la sécurité des personnes dans les habitations, les ERP(Etablissement recevant du public) et IGH (Immeubles de Grande Hauteur), les bâtiments tertiaires et industriels

- Mission TH, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

- Mission HAND, relatives au respect des prescriptions réglementaires pour l'accès des personnes handicapées et des branards.

- Mission PH, relative à l'isolation acoustique des bâtiments

Il est attendu du prestataire sa participation aux réunions hebdomadaires de chantier.

- consultation coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) à tous les stades de l'opération.

- Consultation études de sol et de reconnaissance des fondations – mission G2 PRO (étude géotechnique approfondie qui permet d'évaluer les caractéristiques géologiques et géotechniques du sol et du sous-sol d'un site de construction).

Les études et prestations sont nécessaires au cabinet d'architecte pour mener à bien le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes dans sa conception. Certaines doivent être réalisées sans tarder pour permettre de déposer le permis de construire.

Il est procédé à une mise en concurrence des prestataires qui sont invités à remettre leur offre pour le 12 janvier 2024.

Le prochain CM étant programmé

pour le 24 janvier 2024, il est proposé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour choisir les prestataires et signer les contrats de prestation à intervenir. Il sera fait état des décisions prises (nom des attributaires et montant des prestations) par le Maire lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier.

Le CM valide la nécessité d'engager les prestations exposées ci-dessus et donne son accord pour lancer la procédure de choix des prestataires.

Il donne délégation au Maire pour choisir les prestataires, l'autorise à engager les études, signer les contrats ou devis s'y affairant et le charge de faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Il fait état du dernier comité qui a eu lieu le 18 décembre, au cours duquel le cabinet d'architectes a reçu les demandes des élus et également des associations et utilisateurs, sondés par un questionnaire préalable. Il ressort une demande constante en matière d'acoustique, de renouveau et de modernité de l'équipement. Suivant les usages, les demandes portent sur l'ouverture de la salle vers le square, les équipements nécessaires aux spectacles (loges, scène,..).

A la demande de Mme CHASLES, M. ROBIN précise que les études préconisées viseront à mettre en évidence le gain de performance acoustique par des mesures réalisées avant et après travaux. L'ouverture de la salle vers le square pourrait nécessiter le remplacement du mur actuel par deux poteaux de soutènement qui devraient suffire à ouvrir l'espace central.

## FINANCES

Rapporteur : Pascal LE GALL

### 4. Tarifs 2024

M. Pascal LE GALL invite Le CM Municipal à délibérer sur les différents tarifs communaux qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024. Il présente la liste des tarifs proposés.

Le conseil fixe notamment le prix de l'heure de ménage facturable en cas de nécessité constatée par l'état des lieux final, en cas de manquement, à 60 €. L'intervention du service technique, dans ce même cas de figure, sera facturé aux utilisateurs au prix de 60€ l'heure.

Il est rappelé la gratuité aux associations locales pour la deuxième manifestation annuelle se déroulant en intérieur (ou au sein de l'une des 3 salles publiques de la commune).

Les salles sont mises à disposition des associations merdrignaciennes organisant une réunion (sans repas).

Le CM valide la proposition de tarifs présentée, étant entendu que les tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2024. Les différents tarifs sont joints en annexe.

Il est précisé que des états des lieux seront faits pour chaque location de salle, ce qui explique en partie l'augmentation des tarifs sur la salle Alexandre Guillemot et salle de la Madeleine. Cela permettra de pouvoir facturer des prestations de ménage ou de réparation si nécessaire.

Mme FRIZAT expose que les associations reposent sur le bénévolat et l'engagement de ses membres, qui ont leurs limites. Très peu d'association organise deux manifestations ou plus par an et elles sont privées du dispositif de gratuité.

M. ROBIN met en avant les tarifs abordables et dans la norme de ce qui se pratique dans les communes

voisines, le dispositif de gratuité se voulant un encouragement à développer les animations.

M. ROBIN expose qu'après les travaux de réhabilitation et d'extension, les tarifs de location de la salle des fêtes seront actualisés.

## ECONOMIE TOURISME

Rapporteur : Eric ROBIN

### 5. Autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces pour l'année 2024

M Robin rappelle que l'article L 3132 -26 du code du travail issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Comme les années précédentes, la commune a été sollicitée par l'Union des Commerçants pour 5 jours d'ouverture dominicale, à savoir :

- Dimanche 28 avril 2024
- Dimanche 1er décembre 2024
- Dimanche 8 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024

Le CM autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces de Merdrignac aux dates ci-dessus définies.

## ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Michel HESRY

### 6. Point sur la campagne de lutte contre le frelon asiatique

□ Destruction de nids

M Hesry indique que la commune a commandité 38 destructions de nids de frelon asiatique (43 en 2022)

Coût réglés par la commune aux prestataires : 3 228 €

Participation financière de LCBC : 1 614 € (50%)

□ Piégeage des Reines

M Hesry présente le bilan de la campagne de destruction des reines (frelons asiatiques) en 2023 :

220 reines piégées sur Merdrignac au printemps 2023

Campagne de lutte contre les frelons asiatiques en 2024

Commande de 20 à 30 pièges supplémentaires (3 € piège + 1€ l'appât).

La réussite dépend des piégeurs (bénévolat) et aussi du timing : il est nécessaire et opportun de commencer dès février 2024.

M. Michel HESRY remercie les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la campagne 2023. Il souligne que 50% des piégeages ont eu lieu en ville, ce qui démontre l'importance de cibler les actions sur l'ensemble de la commune et pas seulement en campagne. Il fait appel à nouveau aux bénévoles pour la campagne 2024.

### 7. Point d'information sur les bio déchets

La compétence en matière de gestion des déchets est dévolue à Lou-déac communauté Bretagne Centre (LCBC). M. Michel HESRY expose le dispositif mis en place sur le territoire communautaire, dont la commune de Merdrignac pour la gestion des biodéchets, dispositif qui doit permettre à terme de diminuer considérablement le volume des ordures ménagères, en passant de 150Kg par habitant actuellement à 100Kg. A noter que LCBC recrute trois ambassadeurs de tri, pour une période de 3 ans, dont la mission est de sensibiliser la population aux bons gestes afin d'augmenter les performances du tri sélectif et ainsi, à terme, réduire le volume d'ordures ménagères.

Le dispositif prévoit le déploiement de composteurs individuels et collectifs :

- **composteurs individuels pour les ménages qui ont un logement avec jardin :**

Choix du composteur (modèle B en plastique), avec le bio-seau

Coût de l'ensemble : 80 € TTC

Participation demandée aux usagers : 20 € (directement prélevé avec la TEOM)

Prise en charge par LCBC : 60 €

Fiche d'inscription disponible en mairie à partir du 1/1/2024.

Une réunion avec les référents communaux, agents des services techniques et personnel d'accueil est prévue le 30 janvier 2024, de 10h30 à 12h (salle de la Madeleine)

- **Composteurs collectifs :**

Ils seront mis à disposition des habitants non dotés de jardin ou espace vert, résidant en ville.

Le dispositif reste à préciser mais d'ores et déjà, il est prévu que la gestion des biodéchets en ville s'organisera autour de points d'apport

volontaire. Les logements seront équipés de bio seau. La collecte des biodéchets sera organisée et prise en charge par LCBC.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 8. France Ruralité Revitalisation (FRR) prend le relai des Zones de Revitalisation Rurale

M le Maire annonce à l'assemblée que le dispositif France ruralités revitalisation prend le relai du ZRR et est le nouveau nom que le gouvernement a choisi pour le futur zonage qui conduira à fusionner plusieurs dispositifs existants : les ZRR, mais aussi les BER (bassins d'emploi à redynamiser) et les Zorcomir (zones de revitalisation des commerces en milieu rural).

Cette politique vise à favoriser l'installation des entreprises et sociétés par des incitations fiscales.

Le zonage s'applique pour tout le territoire de LCBC

#### 9 Festivités de Noël dans les écoles :

Mme Rigollé annonce la diffusion d'un film d'animation au cinéma Le Studio offert par la municipalité :

- 19 décembre 2023 à l'école Ste Anne

- 22 décembre pour le Petit Prince.

Les maternelles iront voir : « l'hiver d'Edmond et Lucie », et les primaires « Ketak, le brave Béluga ». Comme tous les ans, une distribution de brioches et clémentines, offerte par la municipalité aura lieu le vendredi 22 décembre.

Mme Delphine RIGOLLÉ rapporte que l'an passé ces animations avaient eu lieu après les fêtes, mais elle a suivi la position de la commission et l'avis des équipes pédagogiques qui souhaitaient revenir à l'organisation des festivités en décembre, avant les vacances scolaires.

Mme Delphine RIGOLLÉ fait état de difficultés d'accueil de certains enfants au groupes scolaire, et plus particulièrement sur le temps méridien géré par la commune. L'école inclusive permet l'accueil de tous les enfants, dont certains nécessite d'être accompagné par un assistant de vie scolaire sur le temps scolaire. Cet accompagnement cesse sur le temps méridien, ce qui expose le personnel communal et les enfants à des risques d'insécurité.

Ainsi, la commune, à regret, a dû exclure les enfants fauteurs de troubles pour préserver les agents et les autres élèves.

La commune a bien conscience du désarroi et des conséquences pour les parents qui doivent trouver de nouvelles organisations, mais elle se doit d'assurer la sécurité et la sérénité du service de restauration scolaire. L'exclusion de quelques jours ou pour une durée plus longue demeure une mesure à la marge mais parfois nécessaire.

Mme FRIZAT abonde ces propos, estimant que l'inclusion a ses limites. Elle est reconnaissante du travail d'accompagnement réalisé par Mme Delphine RIGOLLÉ et de la position du maire, pour le bien de tous : enseignants, personnels et enfants.

M. ROBIN explique qu'une rencontre pluridisciplinaire a eu lieu le 13 octobre pour essayer de remédier à une situation particulièrement difficile et complexe mais sans aucun résultat pour l'instant. Dans le département 40 à 50 enfants nécessiteraient une scolarisation en établissement éducatif spécialisé mais ne peuvent être accueillis faute de place.

Mme RIGOLLÉ informe que les agents communaux et ATSEM vont rencontrer un éducateur pour être informé des postures adaptées à l'accueil d'enfants présentant des pathologies comportementales.

## Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2024.

\*CM pour Conseil Municipal dans le texte.

## AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric ROBIN

### 1. Salle des Fêtes :

information sur le choix des prestataires Etudes techniques et présentation de l'étude du cabinet de maîtrise d'œuvre

Le CM a donné délégation au maire pour choisir les prestataires lors de sa séance du 20 décembre dernier.

- contrôleur technique pour les missions suivantes :

- Mission L, relative à la solidité des voiries et réseaux divers privés, fondations, ossatures, ouvrages assurant le clos et le couvert ainsi que pour les bâtiments des éléments d'équipement indissociables, ceux qui ne peuvent être retirés sans mettre en cause l'intégrité des ouvrages

- Mission LP, intègre la mission « L » ; en outre elle s'étend à la solidité relative aux éléments d'équipement dissociables, ceux qui peuvent être retirés sans porter atteinte aux ouvrages ci-dessus (les cloisons, par exemple).

- Mission LE, vise la solidité des constructions existantes et concerne les opérations de rénovation, réhabilitation ou transformation. Après l'examen de l'état apparent ou l'analyse d'un diagnostic fourni, le contrôleur vérifie que les travaux ne compromettent pas la solidité des parties anciennes.

- Mission PS, relative la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.

- Mission SEI, relatives à la sécurité des personnes dans les habitations, les ERP (Etablissement recevant du public) et IGH (Immeubles de Grande Hauteur), les bâtiments tertiaires et industriels

- Mission TH, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

- Mission HAND, relatives au respect des prescriptions réglementaires pour l'accès des personnes handicapées et des branchements.

- Mission PH, relative à l'isolation acoustique des bâtiments

- coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) à tous les stades de l'opération précisée ci-après :

- Etudes de sol et de reconnaissance des fondations – mission G2 PRO : étude géotechnique approfondie qui permet d'évaluer les caractéristiques géologiques et géotechniques du sol et du sous-sol d'un site de construction.

M. ROBIN informe de sa décision de retenir les prestataires suivants :

Prestations Prestataire le mieux disant

Contrôleur technique

Et coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)

SOCOTEC—22- PLERIN Pour un montant global de 13 290 € HT

Etudes de sol et de reconnaissance des fondations SOLCAP—22 – PLERIN Pour un montant global de 2 029 € H.T.

M. ROBIN présente l'avancement du projet de réhabilitation et extension de la salle des fêtes suite au comité de pilotage qui s'est tenu la veille.

Le cabinet d'architectes LONCLE GARCONNET présentera au conseil municipal le projet au prochain CM du 21 février. La demande de permis de construire pourra être déposée dans la continuité de la séance.

### 2. Information sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Monsieur le Maire fait un retour sur la loi ZAN, incluse dans la Loi Climat

et résilience de 2023 qui fixe la fin de consommation des espaces agricoles en 2050.

Entre 2021 et 2031, le droit à consommation foncière est fixé pour le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) à 163 Ha. M. ROBIN comprend la nécessité d'agir pour limiter la consommation des espaces agricoles et naturels mais la répartition sur le territoire régional lui semble inapproprié en termes de développement local.

La Loi doit favoriser la réhabilitation des friches. Cet objectif national, qui trouve toute pertinence dans certaine région, trouve un moindre intérêt en Bretagne où l'attractivité reste forte.

A l'échelle du bassin de vie :

Partant de la répartition de 163 Ha sur LCBC, l'affectation est la suivante :

- 83 Ha développement économique

- 20 Ha pour intérêt communautaire ou communaux d'intérêt communautaire

- 60ha pour développement local

De ces espaces dédiés au développement local, la commune de Merdrignac disposerait de 2.5 Ha, dont une partie est déjà affectée aux projets locaux (Hameaux). Une clause de revoyure pourrait intervenir en 2025.

M. ROBIN souligne l'impact de cette réglementation qui va à l'encontre du développement local, surtout des communes rurales avec des effets sur l'économie, sur la démographie et ses répercussions scolaires.

Mme Sandrine CHASLES évoque le levier que constituent les logements vacants en termes d'accueil de nouvelles populations, même si les logements vacants sont très peu nombreux sur le territoire communal.

M. Dominique DAUNAY redoute que la zéro construction conduite à un immobilisme total. Il s'agit là d'une situation sans précédent. Le développement des industries prôné par le gouvernement ne peut aboutir dans ce contexte.

A partir de 2050, l'urbanisation des sols sera interdite et la question du logement déjà prégnante ne fera que s'accroître, à moins de construire en hauteur.

Enfin M. ROBIN déplore que, pour la première fois, il ne peut répondre favorablement à des porteurs de projets économiques, à la recherche de terrains de 5 à 6 000 m<sup>2</sup>.

### 1. Aménagement Rue René Guitton et suite : demande subventions DETR/DSIL

M. ROBIN rappelle à l'assemblée l'état d'avancement sur le plan du financement du projet d'aménagement des rues René Guitton, de Landrouët, de la Fontenelle et de la rue de la Gare.

Ce projet répond à une volonté de sécuriser les mobilités sur ces voiries structurantes s'articulant depuis l'entrée d'agglomération Nord de la commune, jusqu'à la centralité de Merdrignac.

Coût total du projet : 1 616 063,50 HT

Ce coût total intègre les travaux de voiries dans leur intégralité, les travaux de réseaux, la démolition d'une habitation, les études pour les travaux et la gestion des eaux pluviales ainsi que les relevés topographiques. En détails :

- Coût des travaux (effacement des réseaux, rénovation et aménagement de la voirie et démolition) pris en charge par la Commune : 1 324 793,5 € HT

- Montant des honoraires / études pris en charge par la com-

mune : 82 620 € HT

- Montant du revêtement de la Route Départementale prise en charge par le département : 208 650 € HT

Par délibération N° DCM-2022-121 du 23 novembre 2022, le conseil municipal a sollicité une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DTER (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et/ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour l'ensemble de l'opération qui était prévu se dérouler entre septembre 2023 et début 2025. L'effacement des réseaux, la démolition d'un immeuble au carrefour de la rue de la gare pour améliorer la visibilité ont été réalisés en 2023. La phase de co-construction du projet s'est poursuivie tout au long de l'année. Elle associe divers acteurs qui enrichissent le projet. Par ailleurs la gestion environnementale du projet notamment au regard de la gestion des eaux pluviales ont engendré un retard de quelques mois dans la procédure initiale. La consultation publique est en cours depuis le 4 décembre dernier afin d'attribuer les marchés de travaux.

Une DETR a été octroyée le 29 mars 2023 pour un montant de 100 000 € pour une dépense éligible de travaux de 285 714 € H.T.

Les services instructeurs de l'Etat demandent à nouveau une délibération de la commune sollicitant l'aide de l'état en phasant les travaux. Ainsi il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL pour cette opération, pour une estimation de travaux fixée comme suit :

2024 : 803 480 € HT

2025 : 427 470,50€ HT

Le conseil municipal renouvelle sa demande de subvention en précisant le phasage des travaux tel qu'il est exposé ci-dessus.

## URBANISME

Rapporteur : Isabelle GORÉ-CHAPEL

### 2. Hameau de la Héronnière : ligne électrique souterraine- convention de servitude

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL rappelle à l'assemblée sa décision d'engager des travaux de viabilisation du Hameau de la Héronnière. Le conseil municipal a décidé le 13 septembre 2023 de réaliser l'effacement de la ligne électrique basse tension. Dans le prolongement, Enedis propose une convention de servitude à intervenir entre l'exploitant du réseau et la commune, propriétaire des terrains impactés.

Le conseil municipal accepte la proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir

### 3. Aménagement chemin multimodal de la Ville Hubeau

Dans le cadre de l'aménagement du chemin multimodal, afin de préserver les aménagements réalisés et de sécuriser la voie, Mme GORÉ-CHAPEL propose l'édification d'une balise bois sur environ 400 mètres linéaires.

L'entreprise SARL HERVE PAYSAGE de MENEAC propose la prestation pour un montant de 9 672€ TTC.

Mme GORÉ-CHAPEL précise que la balise sera édifiée à 40 cm du bord de la route et que les plantations ne dépasseront pas la balise bois. M. BAZIN regrette que la commune doive engager ce type de travaux, non intégrés dans la conception de projet.

Le conseil municipal valide cette proposition, décide d'engager les travaux et charge le Maire de faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## AFFAIRES RURALES - FONCIER

Rapporteur : Michel HESRY

### 6. Installation classée protection environnement : avis du conseil municipal sur le projet du GAEC du Chêne Creux

M. HESRY expose le dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à enregistrement, présenté par le GAEC du Chêne Creux dont le siège se situe à Merdrignac, en vue d'être autorisé à exploiter un élevage bovin au lieudit « 3, le chêne creux ».

La procédure prévoit, outre une enquête publique, que le conseil municipal puisse de prononcer sur le projet présenté qui consiste en l'augmentation des effectifs bovins, pour 200 vaches laitières, et la mise à jour du plan d'épandage.

Le CM émet un avis favorable au projet présenté.

Rapporteur : Abel COLLETTE

### 7. Commission extramunicipale des chemins ruraux : nomination d'un nouveau membre

M. COLLETTE expose la composition actuelle de la commission, à savoir :

Président délégué : Abel COLETTE  
Vice-Président : Michel HESRY  
Membres élus : Pascal BAZIN, Aurélien COMMUNIER, Hubert CHEVALIER, Cédric POILVERT, Marie-Louise ROSIGNOL, Georges CHAR-TIER, Céline FRIZAT

Membres non élus : Pascal EON, Olivier LORAND, Claude DUDOUÉ, André JAMET, Jean-Yves RUELLEU, Gilles CHAUVEL

André JAMET a souhaité se retirer de la commission : Yvonnick PACHEU, domicilié « les petites forges » accepte de le remplacer.

Le CM valide la nouvelle composition de la commission

M. ROBIN remercie M. André JAMET pour le travail accompli au sein de la commission et son engagement au sein de l'association foncière, ceci depuis de nombreuses années. Il souhaite également la bienvenue à M. Yvonnick PACHEU.

## QUESTIONS DIVERSES

- Chemins d'exploitation. Abel COLLETTE fait état de dégradation sur quelques chemins d'exploitation, suite à des travaux en lien avec le RN 164. Dans un idéal il faudrait faire un procès-verbal initial et final

pour pouvoir imputer les remises en état aux auteurs des dégradations, mais difficile à gérer.

- La Chapelle du Bourgneuf a été désacralisée en décembre dernier : un nouvel usage, autre que le culte pourra lui être trouvé. La Chapelle, propriété de la congrégation des sœurs du Christ est désormais désolidarisée de l'EHPAD (mise en place d'une paroi coupe-feu)

- Le recensement de la population et des logements est en cours. La procédure est fastidieuse et chronophage mais les 6 agents recenseurs respectent les modalités nationales, dont le boitage (2 fois 1800 logements, réalisé avec de vieilles enveloppes de la commune-ancien logo). Les agents recenseurs sont rémunérés par la commune et l'Etat verse à la commune une aide financières.

- Cross régional sur le site du Val de Landrouët : dimanche 28 janvier. M. ROBIN remercie tous les bénévoles, les membres des associations dont l'ASS22 pour l'organisation de cette manifestation sportive. La commune prendra en charge le vin d'honneur qui sera servi sur le site le midi de la compétition.

## ETAT CIVIL ET URBANISME

### ETAT CIVIL

#### NAISSANCE

13/10 LE RAY Jean

01/01 CHATELAIN Louvia

18/02 EECKHOUT DUBOURG Mihya

#### DÉCÈS

05/01 DESBOIS Maurice

08/01 GAUTIER Bernard

13/01 RENAULT Anne

15/01 GABOREL Sylvie

16/01 CHAPRON Simone

17/01 JOSSELIN Marie

24/01 GUYOT Bernadette

03/02 BOUCHAUD Serge

05/02 MELLIER Marcel

17/02 THEBAULT Thérèse

20/02 POSNIC Marie

23/02 RAFFRAY Serge

### URBANISME JANVIER - FÉVRIER 2024



#### DECLARATIONS PREALABLES FÉVRIER 2024

Permis de construire

M. COLAS Mathys Maison individuelle

M. BREHINIER Jean-Yves

LCBC construction d'un bâtiment technique

7 rue du Gué Plat

Extension maison 3 rue du Champ Hardi

30 rue de la Chenaie

#### Déclaration préalable

Mme AUGEREAU Claudine

M. et Mme PINCON Stéphane

Modification de façade

Terrasse surélevée

3 rue de la Ville Hubeau

29 rue nationale

# AGENDA

## EMPLOI : L'ADMR RECRUTE

L'ADMR de Merdrignac-Loudéac recrute des aides à domicile et aides soignants pour des CDI / CDD /Jobs d'été, etc. Permis B requis / Temps plein ou temps partiel / Pour Merdrignac et ses alentours

### + POSTULER :

Envoyez votre CV à [recrutement@admr22.org](mailto:recrutement@admr22.org) | 02 96 61 22 95

## POINT SANTÉ MOBILE ADALÉA

Le Point Santé Mobile de l'association Adaléa poursuit ses permanences de proximité. Lieu gratuit, d'accueil, d'écoute, de prévention en matière de soins et d'orientation vers les professionnels du territoire.

### + RENDEZ-VOUS ADALÉA :

► Mercredi 20 mars de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15

## LES RESTOS DU CŒUR : CALENDRIER DES OUVERTURES DU CENTRE DE MERDRIGNAC

La distribution a lieu tous les Mardis, de 10h à 11h, Rue René Guitton à Merdrignac.

- Mardi 5 mars 2024
- Mardi 12 mars 2024

## VIS L'ÂGE- ANIMATIONS POUR LES PLUS DE 60 ANS—ADMR

- Mardi 12 mars : Lectures pour le Printemps des Poètes - Salle de la Madeleine (avec la médiathèque) - 15h
- Jeudi 28 mars : « La Belle Hélène - Au cinéma Le Studio - 14h30

+ INFOS : Inscriptions auprès d'Aurore au 07 84 26 41 49

### MARS

01/03 : Vernissage exposition Ar Mikael—Médiathèque

02/03 : Potée - Société de chasse - Salle des Fêtes\*

06/03 : Bébé Lecteurs—Médiathèque

12/03 : Vis l'Âge : Atelier écriture—Pôle santé

12/03 : Clame ton poème—Salle de la Madeleine—Médiathèque

Du 12/03 au 06/04 : Exposition Lux In Tenebris—Dès 13 ans—Médiathèque

13/03 : Atelier origami - Médiathèque

17/03 : Marche mars bleu - Ass. Yoga pilates

18/03 : Atelier prendre soin de

l'aidant - ADMR - salle pôle médico social - 14h à 17h

20/03 : Tricote Papote - Médiathèque

22/03 : Clame ton poème—Médiathèque

26/03 : Portes Ouvertes - Lycée du Mené

23/03 : Jarret Frites - APE Groupe scolaire Le Petit Prince - Salle des Fêtes

23/03 - Brevet fédéral cyclotouriste

28/03 : Vis l'Âge : La belle Hélène—Cinéma Le Studio

### AVRIL

03/04 : Bébé Lecteurs—Médiathèque

Du 04/04 au 30/05 : Exposition

des lycéens—Médiathèque

10/04 : 17h—Vernissage exposition Médiathèque

10/04 : Don du sang - Salle des Fêtes

10/04 : Atelier créatif — Médiathèque Salle A. Guillemot

17/04 : Tricote Papote—Médiathèque

+ AGENDA COMPLET ET DÉTAILLÉ SUR [WWW.MAIRIE-MERDRIGNAC.FR](http://WWW.MAIRIE-MERDRIGNAC.FR)

### COMMUNICATION

Une info, un événement à faire paraître ? Merci de nous transmettre vos actualités par mail à :

[contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

AGENDA :

02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

HORAIRE : Lun, Mer, Jeu, Ven : 8h30-12h30 | 13h30-17h | Mar : 8h30-12h30 | Sam : 9h-12h

[www.mairie-merdrignac.fr](http://www.mairie-merdrignac.fr)



CARTE POSTALE

Parmi les actions menées pour faire découvrir les enjeux de l'ABC, les étudiantes du Campus du Mé-né, Delphine et Meggy, proposent de réaliser un diagnostic suivi d'un projet rendu sous forme de croquis paysager.

Pour leur premier projet, les jeunes femmes ont choisi de « croquer » le parterre situé à l'arrière du bâtiment de la médiathèque municipale, côté rue de Lambily. VOICI LE RÉSULTAT ▼



▲ Extérieur médiathèque « vu de la rue »

Le croquis paysager de la médiathèque :

Retrouvez cette carte postale et toutes les informations concernant l'ABC sur :

[www.mairie-merdrignac.fr/atlas-de-la-biodiversite-communale-de-merdrignac](http://www.mairie-merdrignac.fr/atlas-de-la-biodiversite-communale-de-merdrignac)



**Vous aussi, participez à l'ABC communal et envoyez une photo de votre extérieur sur [abc@mairie-merdrignac.fr](mailto:abc@mairie-merdrignac.fr)**

La photo devra être prise de la maison afin d'avoir une perspective globale et une ligne d'horizon visible. Le but n'est pas de zoomer sur un massif en particulier.

**Informations supplémentaires à fournir :** Adresse, Exposition du jardin (nord,sud...), ce que le jardin représente pour vous, son type et rythme d'entretien, existe-t-il des problématiques particulières (eau, sol sec...), le ressenti des 5

Nom / Prénom: DESTENAY Delphine, DE OLIVEIRA MARTENS Meggy	Date: 17/01/2024	Nord: A
Titre: Massif de la médiathèque de Merdrignac		
Autre idées de végétaux:		
<u>Couverts-sols (Vivaces herbacées)</u>		
→ Campanule (Campanula carpatrice), bleu.		
→ Petite pervenche (Vinca minor), bleu.		
→ Mimulus (Mimulus orange glow), orange.		
→ Symphoricarpe (Symphoricarpos chenaultii, hancock)		
<u>Vivaces</u>		
→ Dahlia (divers)		
→ Astilbe (Astilbe japonica), rose		
→ Brunnera (Brunnera macrophylla Elegan)		
→ Penstemon (rose, rouge)		
→ Phlox (Phlox paniculata Fujiyama Libanon)		

sens (ouïe, toucher, odorat, vue, goût).

L'expertise et réalisation de la carte postale sera réalisée par Meggy et Delphine.

S'agissant d'un travail en parallèle des études et de l'alternance, le délai de réponse sera par conséquent de plusieurs semaines.

**La carte postale sera envoyée par mail et par voie postale aux habitants concernées.**

À VOS AGENDAS : Du 22 au 29 mai, on vous donne rendez-vous avec « La semaine du Patrimoine Vivant, c'est chouette et captivant »

[abc@mairie-merdrignac.fr](mailto:abc@mairie-merdrignac.fr)



# VIVRE, TRAVAILLER, BOUGER :

# *tout à proximité*



**VIVRE À MERDRIGNAC - Pour construire votre projet, la commune vous accueille et vous propose d'acquérir un terrain dans l'un de ses hameaux**

■ Hameau de LaVille Hubeau  
13 lots - De 458 à 703 m<sup>2</sup>

À partir de 22 900 €

■ Hameau de la Héronnière  
22 lots - De 425 à 738 m<sup>2</sup>

À partir de 24 225 €

➔ Pour plus d'informations, contactez la mairie de Merdrignac au 02 96 28 41 11,  
par mail : [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr) ou rendez-vous sur [www.mairie-merdrignac.fr](http://www.mairie-merdrignac.fr)

